

L'indemnité forfaitaire est versée à titre de transaction libératoire en application des articles 529-3 et 4 du code de procédure pénale et du décret du 22 mars 1942.

Les mentions légales portées au verso de la présente feuille ne concernent pas cet imprimé.



Ce reçu ne constitue pas un titre de transport Reçu Client nºA103994789 Agent : PN485

1 Adulte(s) PNOO LOISIR Titre présenté de 33,00€

Motif au tarif Contrôle Tarif réduit non justifié - Carte oubliée Commentaire de l'agent : Billet délivré à Mr..., PASSEPORT n°MO4518508.Baich ESSADIQ..., qui déclare avoir oublié son abonnement FQ de réduction.

Le 07/08/2015 Train 007067

de : PARIS NORD À : LILLE FLANDRES

2 CL Niveau : P

Transport : Indemnité forfaitaire : **Montant perçu :** Mode de paiement : ESPECES

30,00 € 50,00 € **80,00** €